

mentionner à cet égard le rôle des associations de quartier pour procurer des locaux, celui des associations de parents et des clubs et mouvements de jeunesse et le concours éventuel de personnes âgées et autres bénévoles, y compris des personnes handicapées, dans les programmes scolaires et extrascolaires.

65. Chaque fois qu'une action de réadaptation à base communautaire est lancée sous l'effet d'une initiative extérieure, c'est à la collectivité qu'il appartient de décider si le programme deviendra un élément permanent des activités de développement communautaire. Divers acteurs de la communauté, notamment les associations de personnes handicapées et d'autres organisations non gouvernementales, devraient être habilités à assumer la responsabilité du programme. Lorsque cela est nécessaire, les organismes gouvernementaux, à l'échelon national et local, devront aussi fournir une aide financière ou autre.

Rôle des associations de bénévoles

66. Les associations de bénévoles et les organisations non gouvernementales nationales ayant une plus grande liberté d'action et pouvant répondre plus facilement aux besoins exprimés, il faudrait les aider à formuler des idées nouvelles et à expérimenter des méthodes d'enseignement novatrices. Elles peuvent ainsi jouer un rôle de catalyseur et élargir l'éventail des programmes de la communauté.

67. Les organisations de personnes handicapées - c'est à dire celles dans lesquelles ces personnes exercent elles-mêmes une influence décisive - devraient être associées à l'identification des besoins, la définition des priorités, la fourniture des services et leur évaluation, et invitées à apporter leur soutien au changement envisagé.

Sensibilisation du public

68. Les décideurs à tous les échelons, y compris celui de l'école, devraient réaffirmer régulièrement leur adhésion aux politiques d'intégration et favoriser chez les enfants, les enseignants et le grand public des attitudes positives envers ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux.

69. Les médias ont un rôle important à jouer dans la promotion d'attitudes positives à l'égard de l'intégration des personnes handicapées, par des actions destinées à surmonter les préjugés et la désinformation et la diffusion de messages donnant du potentiel des personnes handicapées une image plus optimiste et plus imaginative. Ils peuvent également inciter les employeurs à recruter des personnes handicapées. En outre, les médias devraient être utilisés pour familiariser le public avec des nouvelles approches éducatives, notamment en ce qui concerne la mise en place de services d'éducation spéciale dans les écoles ordinaires, et en faisant connaître des exemples d'actions bien conduites et d'expériences réussies.

G. RESSOURCES

70. *La création d'écoles intégratrices en tant que meilleur moyen d'assurer l'éducation pour tous doit être reconnue comme un facteur-clé de la politique gouvernementale. Il faut lui accorder une place privilégiée dans le programme de développement du pays. Ce n'est qu'ainsi que l'on obtiendra des ressources adéquates. Les changements introduits dans les politiques et les priorités ne seront efficaces que si l'on dispose d'un minimum de ressources. Un engagement politique est nécessaire, à l'échelon national et communautaire, afin d'obtenir des ressources supplémentaires ou de réaffecter celles dont on dispose déjà. Les communautés joueront un rôle décisif dans la création d'écoles intégratrices, mais l'appui et l'encouragement du gouvernement sont également essentiels pour élaborer des solutions efficaces et réalisables.*

71. La répartition des ressources entre les écoles devrait prendre en compte de façon réaliste les différences en matière de dépenses nécessaires pour donner une éducation appropriée à des enfants dont les aptitudes sont différentes des autres. Il peut être réaliste de commencer par soutenir les écoles qui souhaitent favoriser l'intégration et par lancer des projets pilotes dans certaines zones pour acquérir l'expertise nécessaire à l'extension et à la généralisation progressive de l'expérience. A cette fin, il conviendra d'adapter le